

SYNDICAT MIXTE À VOCATION TOURISTIQUE
"LES TROIS FRONTIÈRES"
Mairie de Thionville - BP 30352
57125 THIONVILLE CEDEX
Tél : 03 82 53 88 01 - Fax : 03 82 53 82 88

PROCES VERBAL
Séance du 19 mai 2008

L'an deux mil huit, le dix neuf mai, à dix huit heures, les délégués des communes et EPCI membres du Syndicat Mixte à Vocation Touristique " Les Trois Frontières ", dûment élus par leurs conseils municipaux et communautaires respectifs, se sont réunis à THIONVILLE, siège du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de l'installation du Comité Syndical et de l'élection du Président et des membres du Bureau.

Étaient présents :

Les délégués titulaires

- Mme Mireille KESSLER, déléguée de la commune d'AMNEVILLE,
- Me Henri FERRETTI, délégué de la commune d'AMNEVILLE,
- M. Lucien PIOVANO, Maire et délégué de la commune d'AUDUN-LE-TICHE,
- Mme Isabelle SONZOGNI, déléguée de la commune d'AUDUN-LE-TICHE,
- M. Jean-Claude DEDENON, délégué de la commune de MONDELANGE,
- M. Denis STOCHMEL, délégué de la commune d'OTTANGE,
- M. Julien DARADA, délégué de la commune d'OTTANGE,
- M. Maurice DESINDES, délégué de la commune de RANGUEVAUX,
- M. Philippe GREINER, Maire et délégué de la commune de RANGUEVAUX,
- M. Jean KLOP, Maire de Manom, délégué de la C.A. Portes de France Thionville,
- M. Denis SCHITZ, Maire de Tressange, délégué de la C.A. Portes de France Thionville,
- M. Jean-Marie MIZZON, Maire de Basse-Ham, délégué de la C.A. Portes de France Thionville,
- M. Jean URBANSKI, délégué de la C.A. Portes de France Thionville,
- Mme Isabelle RAUCH, déléguée de la C.A. Portes de France Thionville,
- M. Dominique MELI, délégué de la C.A. Portes de France Thionville,
- Mme Michèle SCIARINI, Maire de Berg-sur-Moselle, déléguée de la CC.Cattenom et Environs,
- M. Denis BAUR, Maire de Kanfen, délégué de la CC.Cattenom et Environs,
- M. Daniel VOGEL, délégué de la CC.Cattenom et Environs,
- M. Guy Henri KLEINER, Maire de Koenigsmacker, délégué de la C.C. Arc Mosellan,
- M. François ALBANE, délégué de la C.C. Arc Mosellan,
- M. Jean-Yves LE CORRE, Maire de Buding, délégué de la C.C. Arc Mosellan,
- M. André PIERRAT, Maire de Klang, délégué de la C.C. Arc Mosellan,
- M. Gérard ROLLINGER, Maire d'Apach, délégué de la C.C. des Trois Frontières,
- M. Laurent STEICHEN, Maire de Sierck-les-Bains, délégué de la C.C. des Trois Frontières,
- M. Michel KICHENBRAND, délégué de la C.C. des Trois Frontières.

Les délégués suppléants

- Mme Mathilde KURTZ, déléguée de la commune d'AMNEVILLE,
- M. Hubert APACH, délégué de la C.C. Cattenom et Environs,

- M. Gérard THEIS, délégué de la C.C. Cattenom et Environs,
Mme Nicole CLAUSE, déléguée de la C.C. Cattenom et Environs,
M. Bernard LAUDRIN, délégué de la C.C. des Trois Frontières, sans voix délibérative.

Étaient excusés :

- M. Horst BRUXMEIER, délégué de la commune d'AMNEVILLE,
N. Mme Edith MILESI-RAINERI, déléguée de la commune d'AUDUN-LE-TICHE,
qui a donné procuration à Mme SONZOGNI,
M. André LAMARLE, délégué de la commune de MONDELANGE,
qui a donné procuration à M. DEDENON
M. Alain IMMER, délégué de la CC.Cattenom et Environs,
Mme Brigitte GARSJ, déléguée de la CC.Cattenom et Environs,
M. Gérard GUERDER, Maire de Rodemack, délégué de la CC.Cattenom et Environs,

Assistaient en outre :

- M. Philippe SCHLEICH - Directeur Général du SMVT,
Mme Liliane FELLY - Adjointe au Directeur Général du SMVT,
Mme Joëlle POLEGATO - Agent Administratif du SMVT,
M. Pierre LOGETTE - Stagiaire au SMVT.

Ordre du jour

- 1) Installation du nouveau Comité Syndical
- 2) Election du Président
- 3) Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau
- 4) Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Me Henri FERRETTI, Président sortant, ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

Point n° 1 - Installation du Nouveau Comité Syndical.

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Président sortant ou à défaut au doyen d'âge de présider la séance et d'installer le Comité.

Pour ce faire, il convient de donner lecture, par ordre alphabétique des communes ou EPCI membres et, dans l'ordre de désignation de leurs conseils municipaux ou

communautaires respectifs, des délégués au Comité du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières". Il est précisé qu'en l'absence éventuelle de désignation, le Maire et le 1er Adjoint, ou le Président et le 1er Vice-Président représentent de droit la commune concernée.

Sont par conséquent délégués titulaires:

- pour la commune d'AMNEVILLE :
Horst BRUXMEIER
Mireille KESSLER
Henri FERRETTI
- pour la commune d'AUDUN-LE-TICHE :
Lucien PIOVANO
Isabelle SONZOGNI
Edith MILESI-RAINERI
- pour la commune de MONDELANGE :
Jean-Claude DEDENON
André LAMARLE
Pas de 3^{ème} délégué titulaire désigné
- pour la commune d'OTTANGE :
Denis STOCHMEL
Julien DARADA
- pour la commune de RANGUEVAUX :
Maurice DESINDES
Philippe GREINER
- pour la C.A. Portes de France Thionville :
Jean KLOP
Denis SCHITZ
Jean-Marie MIZZON
Jean URBANSKI
Isabelle RAUCH
Dominique MELI
- pour la C.C. Cattenom et Environs:
Michèle SCIARINI
Alain IMMER
Denis BAUR
Brigitte GARS
Daniel VOGEL
Gérard GUERDER
- pour la C.C. Arc Mosellan :
Guy Henri KLEINER
François ALBANE
Jean-Yves LE CORRE
André PIERRAT
- pour la C.C. des Trois Frontières :
Gérard ROLLINGER
Laurent STEICHEN
Michel KICHENBRAND

Sont délégués suppléants:

- pour la commune d'AMNEVILLE :
Mathilde KURTZ
Raymonde GREVEN
Dominique DE IUDICIBUS

- pour la commune d'AUDUN-LE-TICHE :
Bernard GALLINA
Laurent MARCHESIN
Catherine THIES-LARANGEIRA

- pour la commune de MONDELANGE :
pas de délégués suppléants désignés

- pour la commune d'OTTANGE :
Gilles BERTONI
Jean-Claude SCHOEN

- pour la commune de RANGUEVAUX :
Lucie KOCEVAR
Daniel PRISCAL

- pour la C.A. Portes de France Thionville :
Jackie LAGRANGE
Gabrielle LAGARMITE
Ariane GILQUIN
Louis SAIVE
Matthieu STEINBRUNN
François GONZALEZ

- pour la C.C. Cattenom et Environs :
Hubert APACH
Gérard THEIS
Isabelle RENOIR
Nicole CLAUSE
Marie-Thérèse WEBER
André HENTZ

- pour la C.C. Arc Mosellan :
Jean-Michel WERQUIN
Francette BARBA
Pierre ROSAIRE
Ghislaine HIRTZ

- pour la C.C. des Trois Frontières :
Bernard LAUDRIN
Yves LICHT
Jean-Michel THIRIA

Le Président déclare les délégués titulaires et les délégués suppléants installés dans leur fonction.

Point n° 2 - Élection du Président

Me Henri FERRETTI, Président sortant :

“Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, c’est au doyen d’âge de l’assemblée qu’il appartient de présider l’élection du Président.

Il s’agit de : M. François ALBANE

**Délégué(e) de : Communauté de Communes de l’Arc Mosellan
qui est installé(e) dans ses fonctions.**

Par ailleurs, les deux plus jeunes délégués voudront bien, conformément à l’usage, venir assister le doyen d’âge dans sa tâche, notamment pour assurer le dépouillement des votes.

**Il s’agit de : M. Julien DARADA, délégué de la Commune d’Ottange
et de : Mme Mireille KESSLER, déléguée de la Commune d’Amneville
qui sont installés dans leurs fonctions.**

M. François ALBANE, doyen d’âge et Président de séance :

En ma qualité de doyen d’âge de cette assemblée, je suis très honoré de présider cette élection du Président du Syndicat Mixte à Vocation Touristique “Les Trois Frontières”.

Je précise que le vote se fera à bulletin secret, sur appel des délégués, conformément à l’ordre alphabétique des communes et EPCI et dans l’ordre de désignation des assemblées représentées. Chaque délégué sera appelé, il lui sera remis un bulletin de vote vierge (2 en cas de procuration) ; il se rendra dans l’isoloir pour voter et inscrira alors le nom du candidat pour lequel il entend voter.

Un stylo est à la disposition des délégués dans l’isoloir. Ensuite, le délégué viendra à la table de vote déposer son bulletin dans l’urne prévue à cet effet. Dès que tous les délégués présents auront voté, il sera procédé au dépouillement par le doyen assisté des deux plus jeunes délégués avec l’assistance du personnel du SMVT.

Conformément aux articles L5211-1 et 5211-2 du Code des Collectivités Territoriales, les règles relatives au fonctionnement du Conseil Municipal ainsi qu’au Maire et ses Adjoints sont applicables au Comité Syndical ainsi qu’au Président et ses Vice-Présidents.

Ces règles sont les suivantes :

Article L 2122-2 : Le conseil Municipal (ou le Comité Syndical) détermine le nombre des Adjoints au Maire (ou des Vice-Présidents) sans que ce nombre puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil Municipal (Comité Syndical).

Article L 2122-4 : Le Conseil Municipal (ou le Comité Syndical) élit le Maire (ou le Président) et les Adjoints (ou les Vice-Présidents) au scrutin et à la majorité absolue.

Nul ne peut être élu Maire (ou Président) s’il n’est âgé de 18 ans révolus.

Article L 2122-7 : Le Maire et ses adjoints (le Président et ses Vice-Présidents) sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Article L 2122-10 : Le Maire (ou le Président) et les Adjointes (ou les Vice-Présidents) sont nommés pour la même durée que le Conseil Municipal.

“CETTE FORMALITÉ ÉTANT ACCOMPLIE, JE DÉCLARE LE SCRUTIN OUVERT”.

Appel de candidatures

J'appelle les candidats au poste de Président.

Sont candidats au poste de Président :

- M. Henri FERRETTI délégué de la Commune d'Amneville
- M. Guy-Henri KLEINER délégué de la C.C. de l'Arc Mosellan

Vote des délégués

1er tour de scrutin

Résultat :	- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
	- à déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
	- reste nombre de suffrages exprimés	: 31
	- majorité absolue	: 16

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - M. Henri FERRETTI | 21 voix |
| - M. Guy-Henri KLEINER | 10 voix |

Proclamation des résultats :

M. Henri FERRETTI, ayant obtenu 21 voix est proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

La parole est ensuite donnée au Président, qui assure désormais la présidence de séance.

Point n° 3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Cette disposition s'applique également aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

- reste nombre de suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Denis BAUR 26 voix

M. M. Denis BAUR ayant 26 voix est proclamé 2ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 3ème Vice-Président

Est candidat

- M. Jean-Marie MIZZON délégué de la C.A. Portes de France-Thionville

1er tour de scrutin

Résultat : - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 5
- reste nombre de suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Jean-Marie MIZZON 26 voix

M. Jean-Marie MIZZON ayant obtenu 26 voix est proclamé 3ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 4ème Vice-Président

Est candidat

- M. Laurent STEICHEN délégué de la C.C. des Trois Frontières

1er tour de scrutin

Résultat : - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 4
- reste nombre de suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Laurent STEICHEN 27 voix

M. Laurent STEICHEN ayant obtenu 27 voix est proclamé 4ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 5ème Vice-Président

Est candidat

2ème tour de scrutin

Résultat :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls	: 1
- reste nombre de suffrages exprimés	: 30
- majorité absolue	: 16

A (ont) obtenu :

- M. Philippe GREINER	15 voix
- M. Julien DARADA	15 voix

3ème tour de scrutin

Résultat :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
- reste nombre de suffrages exprimés	: 31

A (ont) obtenu :

- M. Philippe GREINER	15 voix
- M. Julien DARADA	16 voix

M. Julien DARADA ayant obtenu 16 voix est proclamé 7ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 8ème Vice-Président

Est candidat

- M. François ALBANE délégué(e) de la C.C. de l'Arc Mosellan

1er tour de scrutin

Résultat :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls	: 3
- reste nombre de suffrages exprimés	: 28
- majorité absolue	: 15

Ont obtenu :

- M. François ALBANE	25 voix
- M. Philippe GREINER	2 voix
- M. Jean-Yves LE CORRE	1 voix

M. François ALBANE ayant obtenu 25 voix est proclamé 8ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 9ème Vice-Président

Est candidate

- Mme Michèle SCIARINI déléguée de la C.C. de Cattenom et Environs

1er tour de scrutin

Résultat :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire bulletins blancs ou nuls	: 7
- reste nombre de suffrages exprimés	: 24
- majorité absolue	: 13

Ont obtenu :

- Mme Michèle SCIARINI	23 voix
- M. Philippe GREINER	1 voix

Mme Michèle SCIARINI ayant obtenu 23 voix est proclamée 9ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Président remercie les membres présents et lève la séance à 20 h 00.